



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N° DEL2025-008 - CONTRAT DE DON DE DOCUMENTS PAR MADAME ANNE
POHER-HUGUES**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	22	29

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, Mme Christiane BAUDOUIN.

Procurations :

M. Denis SERRE donne pouvoir à M. Philippe ROUX, Mme Françoise MERLE donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, M. Alain OUDARD donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à Mme Annie MEYNARD, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Frédéric CHABAUD donne pouvoir à M. Vasco GOMES.

Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

Madame Anne POHER-HUGUES, consent un don de documents de sa collection personnelle à la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue (liste en annexe à la présente délibération).

Le but de ce don est la conservation, à perpétuité, à la Direction du Patrimoine ou aux Archives communales de ce fonds, afin qu'il soit sauvegardé pour l'avenir et utilisé par tous les publics.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune de conserver les documents d'archives afin de les protéger.

Vu l'avis favorable de la commission culture - patrimoine et artisanat du 21 février 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

- Article 1 D'approuver le contrat de don de documents entre la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et Madame Anne POHER-HUGUES joint en annexe à la présente délibération.
- Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat de don ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 4 mars 2025

Monsieur PARENT Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 06/03/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.